

PLACE DE VERDUN – 32 rue de Liège – 64000 PAU

HONORAIRES TRANSACTIONS TTC

(Honoraires de base au 10 juin 2019) A LA CHARGE DU MANDANT

De 0 € à 50 000 € Forfait 5 000.00€
De 50 001 € à 60 000 € 5 500.00€
De 60 001 € à 75 000 € 6 000.00€
De 75 001€ à 90 000 € 7 000.00€
De 90 001€ à 110 000 € 8 000.00€
De 110 001€ à 130 000€ 9 000.00€
De 130 001€ à 150 000€ 10 000.00€
De 150 001€ à 170 000€
De 170 001€ à 190 000€
De 190 001€ à 210 000€
De 210 001€ à 230 000€
De 230 001€ à 260 000€
De 260 001€ à 300 000€
De 300 001€à 350 000€18 000.00€
De 350 001€ à 400 000€
De 400 001€ à 500 000€
Au-delà de 500 001.00€ 4.5%

Tous les prix affichés incluent nos honoraires



Honoraires de location

Honoraires afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : part pour le bailleur et le preneur*:

- de 0 m² à 40 m² : 8€ / m²

- de 41 m² à 90 m² : 5€ / m²

- au-delà de 90 m²: 4€ / m²

*Comprenant:

- La prise des photos, la publicité dans la presse et /ou sur Internet et/ou la mise en place d'un panneau
- La constitution du dossier du bien à louer et le contrôle de sa conformité
- Les visites et leur organisation et courrier au locataire en place si le bien est loué
- La recherche de locataire, l'étude de sa solvabilité
- Le recours à des garanties supplémentaires et l'étude de leur solvabilité
- Le choix, la rédaction et la transmission du bail (Bailleur/Locataire)
- Le contrôle de la souscription d'une assurance locative par le locataire
- La transmission du dossier locataire complet au bailleur
- La constitution et la transmission d'un livret d'accueil au locataire
- L'établissement avec photos et la transmission de l'état des lieux d'entrée (Bailleur/Locataire)
- L'information sur tous les diagnostics obligatoires et la proposition de diagnostiqueurs.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

3 € / m²

Honoraires d'entremise et de négociation : sont à la charge exclusive du bailleur soit :

Honoraires de Gérance

GESTION COURANTE

CETTE MISSION COMPREND:

HT: 6% du loyer mensuel charges comprises Soit 7.20% TTC

- Les opérations liées à la mise en place du locataire :

la transmission des relevés des compteurs à l'EDF/GDF, à la compagnie des Eaux ou au syndic de copropriété lors de l'arrivée + l'information au Trésor public, l'établissement et le suivi de la convention de travaux (en cas de besoin)

- La gestion des encaissements et des reversements des loyers :

l'encaissement des loyers, allocations logements, charges, dépôts de garantie, indemnités de location, l'établissement des quittances, reçus, opposition et cautionnement, le reversement des loyers ou acomptes

- Le suivi des baux jusqu'à leur résiliation :

les appels et les augmentations des loyers, les avenants, la régularisation des charges, les demandes de devis, contrôle annuel de l'attestation d'assurance locative, de l'entretien obligatoire des appareils le nécessitant, l'envoi du congé au locataire pour la reprise ou la vente du bien loué

- La transmission trimestrielle des rapports de gérance
- La gestion des Impayés jusqu'au commandement à payer :

les relances, la mise en demeure, l'information à la CAF et/ou au FSL, la mise en place et suivi d'un plan d'épurement de la dette, la constitution du dossier d'impayé pour l'huissier et/ou la compagnie d'assurance garantissant les loyers impayés

La constitution et la transmission d'un dossier pour les litiges et les sinistres

- Le traitement et le suivi du départ du locataire :

L'établissement de l'état des lieux de sortie, l'imputation des réparations si nécessaires, le calcul du solde de tout compte, la transmission des relevés des compteurs à l'EDF/GDF, à la compagnie des Eaux ou au syndic de copropriété à la sortie du locataire, l'information du départ du locataire au Trésor public, la restitution du dépôt de garantie

- La gestion et le paiement des taxes d'ordures ménagères après collecte des documents et leur règlement.
- La communication du récapitulatif annuel de gestion pour aide à la déclaration des revenus foncièrs.

PRESTATIONS PARTICULIERES OU OCCASIONNELLES

A la demande du mandant, OPT'IMMO peut assurer :

- L'assurance « garantie des loyers impayés » auprès de La Parisienne d'assurance la souscription, la constitution du dossier de sinistre, déclaration auprès de la compagnie, le suivi et le reversement des indemnités

- La constitution d'un dossier pour une action en justice la collecte des pièces nécessaires, la mise en forme du dossier selon procédure requise, la communication des extraits de compte et la rédaction des courriers

- La gestion des sinistres
- La représentation du mandant devant tout organisme public ou privé
- Les déplacements en lieu et place du mandant
- La gestion des travaux et paiements des intervenants

la surveillance des travaux, la demande de subvention si besoin, le contrôle et le paiements des factures des intervenants jusqu'à concurrence du montant convenu ensemble sur le mandat

TTC Base

2.80% loyer total

120,00€

Honoraires de vacation au temps passé

HONORAIRES DE VACATION

- Heures ouvrables d'un collaborateur
- Heures ouvrables d'un responsable
- En Dehors des heures ouvrables

TTC

43€ l'heure de vacation **65**€ l'heure de vacation

85€ 1'heure de vacation